

Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols

de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne

ANNEE 2024

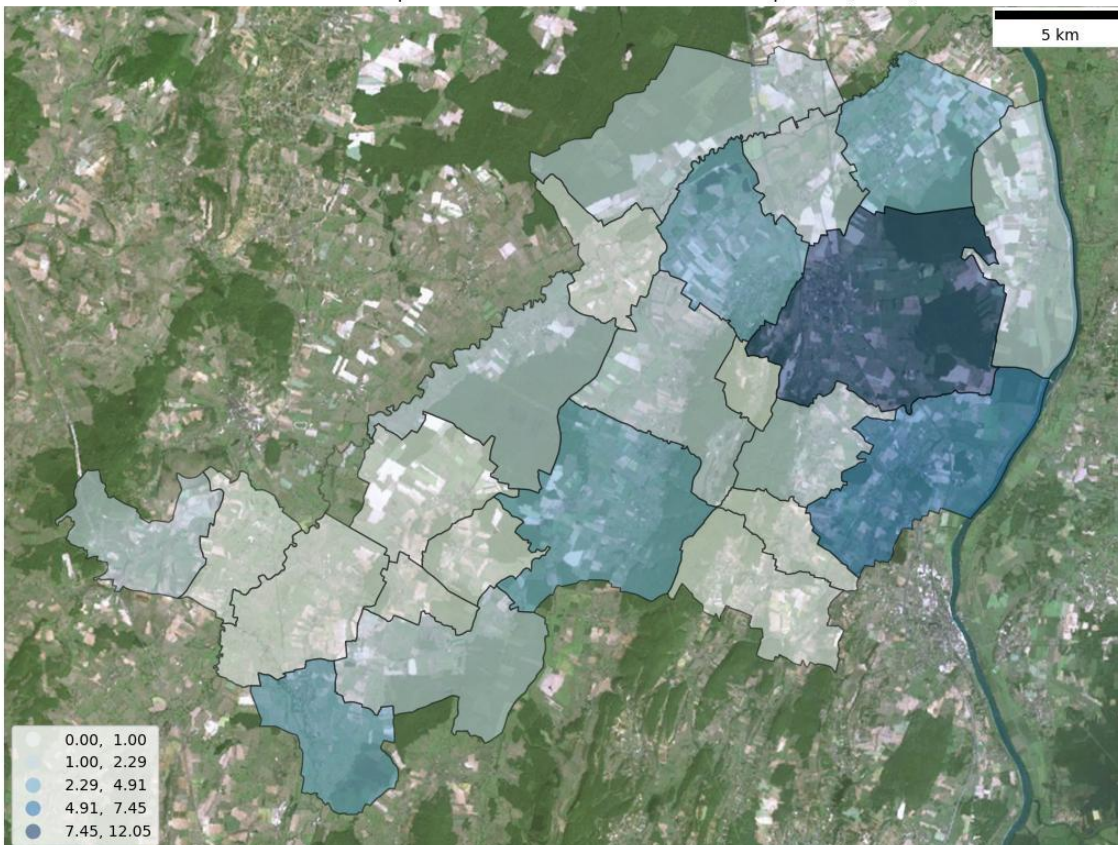
1° La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Indicateurs obligatoires

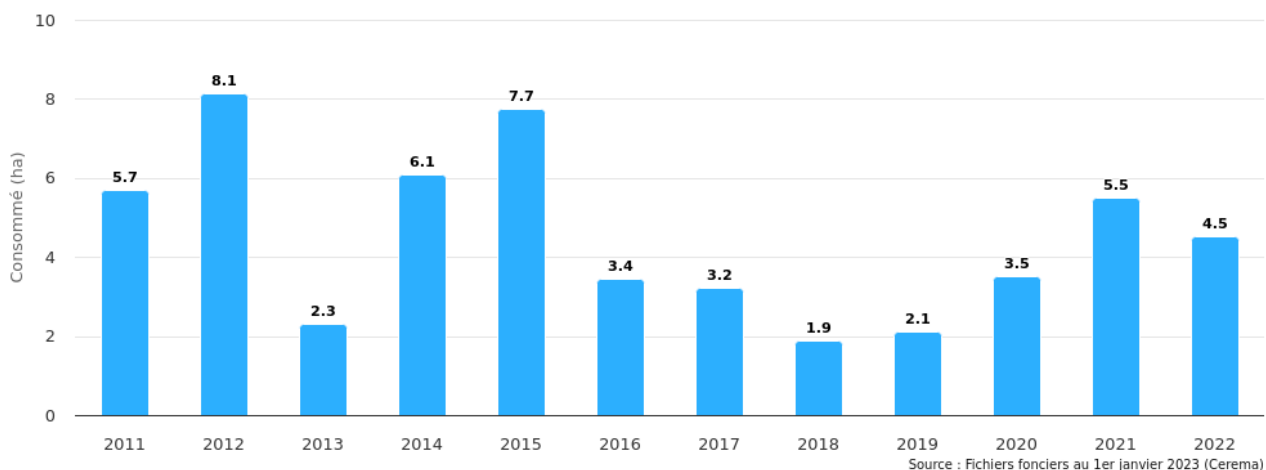
Données

La consommation d'espaces entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023 représente pour CC Entre Saône et Grosne une surface de 54.01 hectares.

Consommation d'espaces des communes du territoire sur la période (en Ha)



Consommation d'espace à CC Entre Saône et Grosne entre 2011 et 2022 (en ha)

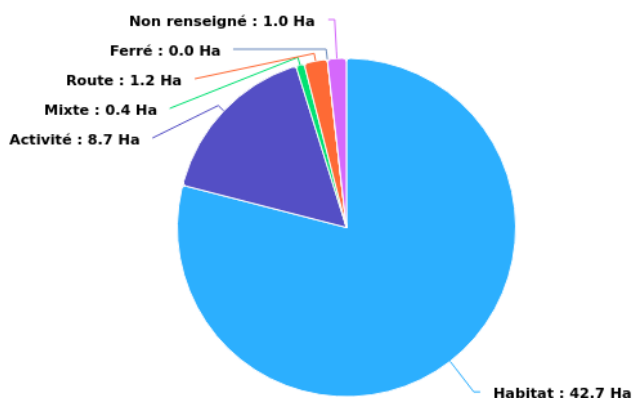


	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
CC Entre Saône et Grosne	5.7	8.1	2.3	6.1	7.7	3.4	3.2	1.9	2.1	3.5	5.5	4.5	54.0

Raisons des évolutions observées

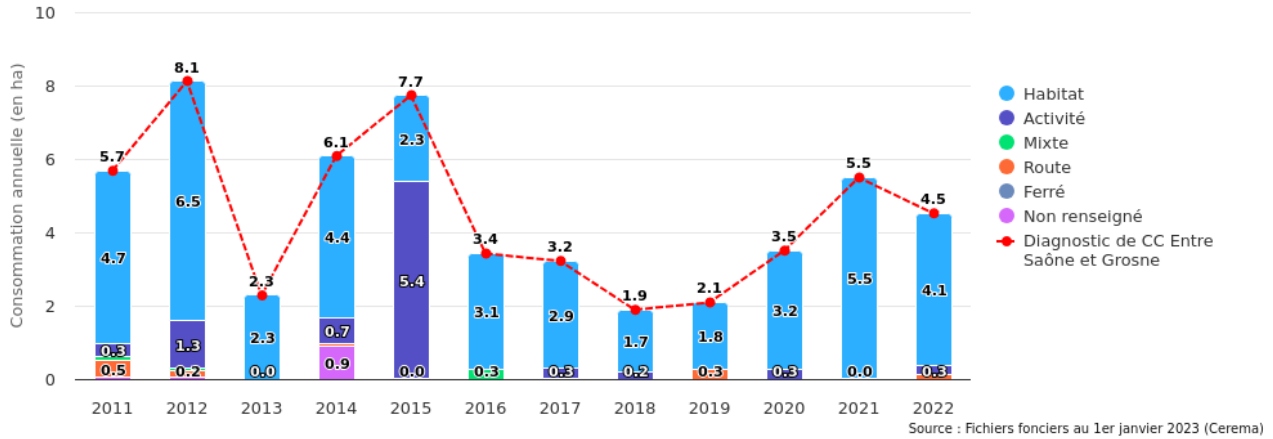
Les déterminants de la consommation d'espaces NAF constituent les usages pour lesquels le territoire a consommé : pour de l'habitat, de l'activité, des infrastructures routières, des infrastructures ferroviaires, ou pour des usages mixtes ou non renseignés.

Déterminants de la consommation d'espace de CC Entre Saône et Grosne entre 2011 et 2022 (en ha)



Source : Fichiers fonciers au 1er janvier 2023 (Cerema)

Consommation annuelle d'espace par déterminant de CC Entre Saône et Grosne entre 2011 et 2022 (en ha)



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Habitat	4.7	6.5	2.3	4.4	2.3	3.1	2.9	1.7	1.8	3.2	5.5	4.1	42.7
Activité	0.3	1.3	0.0	0.7	5.4	0.0	0.3	0.2	0.0	0.3	0.0	0.3	8.7
Mixte	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4
Route	0.5	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.1	1.2
Ferré	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non renseigné	0.1	0.0	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Total	5.7	8.1	2.3	6.1	7.7	3.4	3.2	1.9	2.1	3.5	5.5	4.5	54.0

Autres indicateurs optionnels

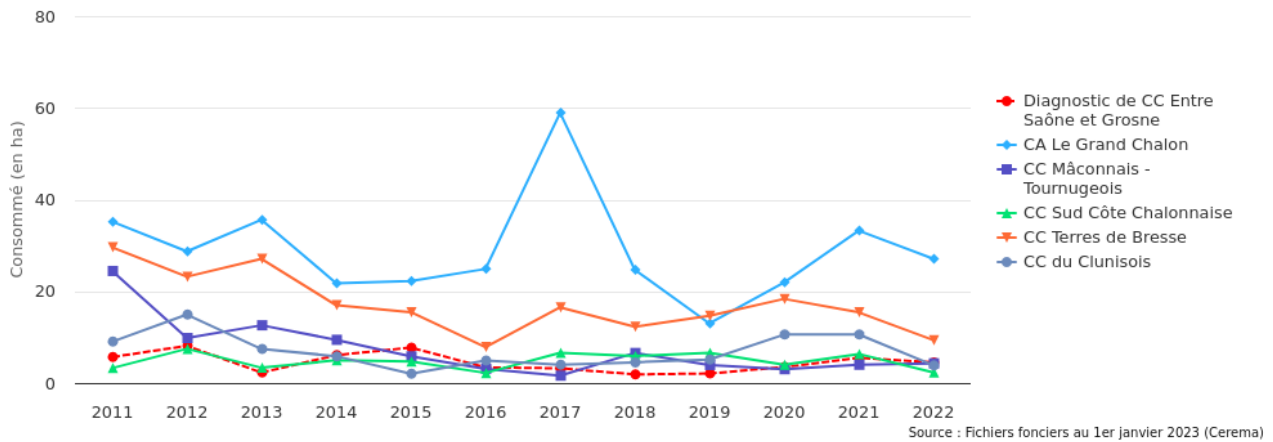
Détail de la consommation annuelle par commune (en ha)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Malay	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.3	0.8
Gigny-sur-Saône	0.2	0.1	0.0	0.0	0.2	0.5	0.7	0.0	0.0	0.2	0.1	0.0	2.0
Saint-Cyr	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.7	0.5	0.5	0.0	0.0	0.8	0.7	4.9
Étrigny	0.8	0.8	0.0	0.7	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	3.2
Jugy	0.1	0.2	0.0	0.2	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.1	0.5	0.7	2.3
Bissy-sous-Uxelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
La Chapelle-de-Bragny	0.3	0.4	0.7	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.5	2.1
Boyer	1.5	0.2	0.0	0.1	0.4	0.0	1.4	0.0	0.1	1.7	1.7	0.5	7.4
Saint-Ambreuil	0.0	0.3	0.1	0.0	0.0	0.2	0.0	0.2	0.3	0.0	0.0	0.1	1.2
Beaumont-sur-Grosne	0.0	0.4	0.0	0.1	0.0	0.0	0.3	0.2	0.0	0.0	0.5	0.3	1.8
Curtil-sous-Burnand	0.1	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.0	0.0	0.1	0.4	1.6
Vers	0.3	0.1	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.9
Champagny-sous-Uxelles	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3
Lalheue	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.2	0.0	0.5	0.9
Chapaize	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.6
Savigny-sur-Grosne	0.1	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9
Laives	0.6	0.2	0.6	0.3	0.0	0.4	0.0	0.4	0.5	0.3	0.9	0.3	4.5
Mancey	0.2	0.3	0.0	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	1.0
Nanton	0.0	0.3	0.1	0.2	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.5	0.1	0.0	1.5
Montceaux-Ragny	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bresse-sur-Grosne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Cormatin	0.0	0.0	0.2	1.9	0.0	0.0	0.3	0.1	0.5	0.0	0.0	0.0	3.1
Sennecey-le-Grand	0.9	1.8	0.3	1.8	5.5	0.1	0.1	0.1	0.4	0.2	0.7	0.0	12.0
Total	5.7	8.1	2.3	6.1	7.7	3.4	3.2	1.9	2.1	3.5	5.5	4.5	54.0

Consommation annuelle des territoires voisins

Par défaut, Mon Diagnostic Artificialisation vous permet de comparer votre territoire avec les territoires voisins de même niveau administratif, à l'exception des territoires insulaires (notamment les DOM-COM) pour lesquels une comparaison avec d'autres territoires similaires est proposée.

Comparaison de la consommation annuelle d'espace entre CC Entre Saône et Grosne et les territoires similaires entre 2011 et 2022 (en ha)

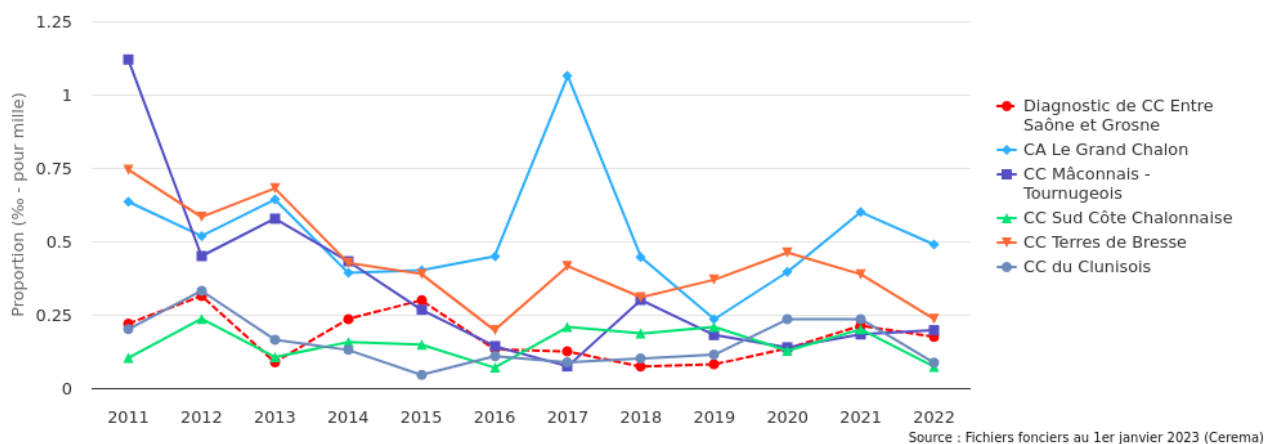


	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
CA Le Grand Chalonnais	35.2	28.7	35.6	21.8	22.3	24.9	58.9	24.7	13.0	21.9	33.2	27.1	347.3
CC Mâconnais - Tournugeois	24.4	9.8	12.6	9.4	5.8	3.1	1.6	6.6	3.9	3.0	4.0	4.3	88.7
CC Sud Côte Chalonnaise	3.3	7.5	3.3	5.0	4.7	2.2	6.6	5.9	6.6	4.0	6.3	2.3	57.7
CC Terres de Bresse	29.6	23.2	27.1	17.0	15.5	7.8	16.5	12.3	14.7	18.3	15.4	9.4	206.7
CC du Clunisois	9.0	14.9	7.4	5.9	2.0	4.9	4.0	4.5	5.1	10.6	10.6	3.9	82.8

Consommation relative à la surface

Cet indicateur permet de mesurer l'intensité de la consommation, par rapport à la superficie totale du territoire, et de se comparer avec les territoires voisins.

Comparaison de la consommation proportionnelle d'espace de CC Entre Saône et Grosne et les territoires similaires entre 2011 et 2022 (‰ - pour mille)



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
CA Le Grand Chalonnais	0.6	0.5	0.6	0.4	0.4	0.4	1.1	0.4	0.2	0.4	0.6	0.5	6.3
CC Mâconnais - Tournugeois	1.1	0.4	0.6	0.4	0.3	0.1	0.1	0.3	0.2	0.1	0.2	0.2	4.1
CC Sud Côte Chalonnaise	0.1	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.1	1.8
CC Terres de Bresse	0.7	0.6	0.7	0.4	0.4	0.2	0.4	0.3	0.4	0.5	0.4	0.2	5.2
CC du Clunisois	0.2	0.3	0.2	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	1.8

2° Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées

Sur le territoire de CC Entre Saône et Grosne, l'OCS GE n'existe pas encore et nous ne pouvons pas encore mesurer l'artificialisation.

3° Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables

Il s'agit ici d'indiquer, à partir de 2031, à l'échelle d'un document de planification ou d'urbanisme, les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables entre deux dates.

Les surfaces dont les sols sont imperméables, correspondent aux catégories 1° et 2° de la nomenclature des surfaces artificialisées et non-artificialisées annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme, c'est-à-dire :

- « 1° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti (constructions, aménagements, ouvrages ou installations) »
- « 2° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un revêtement (artificiel, asphalté, bétonné, couvert de pavés ou de dalles) ».

Bientôt disponible pour les départements couverts par l'OCS GE.

4° Evaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols fixés dans les documents de planification et d'urbanisme

Il s'agit ici d'indiquer, à partir de 2031, à l'échelle d'un document de planification ou d'urbanisme, les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables entre deux dates.

Il s'agit ici, au vu des objectifs en vigueur fixés dans les documents de planification régionale (SRADDET pour la plupart des régions, SDRIF pour l'Ile-de-France, PADDUC pour la Corse, SAR pour la Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte), le cas échéant dans le SCoT et le PLU(i) applicable, d'évaluer la trajectoire de la commune ou de l'intercommunalité.

Avant 2031, seule la trajectoire de consommation d'espaces NAF (naturels, agricoles et forestiers) est à évaluer (et non l'artificialisation nette des sols).

Ce rapport a été réalisé par Mon Diagnostic Artificialisation, en partenariat avec la DGALN.



MonDiagnostic
Artificialisation



Avec les données de :



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN



Insee
Mesurer pour comprendre

Retrouvez votre diagnostic sur Mon Diagnostic Artificialisation: <https://mondiagartif.beta.gouv.fr/project/67305/>